



Quelles structures peuvent emprunter ?

Les bibliothèques et réseaux du département peuvent emprunter le matériel.



Quelle durée de prêt ?

2 périodes de prêt par an :

- de juin à décembre
- de janvier à mai



Ce prêt est-il gratuit ?

Oui, en échange la MD demandera :

- un retour d'expérience publié sur notre portail
- la programmation d'animations durant le festival Connexions.

Modalités de prêt des outils numériques



Comment candidater ?

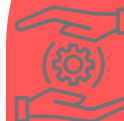
En répondant à un appel à projet diffusé en :

- avril
- novembre




Quels outils sont concernés ?

Tous les outils numériques de la Médiathèque départementale. (Liste ci-contre)



Comment prendre en main le matériel ?

- Rendez-vous de prise en main
- Livrets et/ou padlet
- Accompagnement de projet

- 
- 3 lots de 6 liseuses
 - 3 lots de 6 tablettes
 - malles bidouille, stop motion et yes we code
 - kitnum réalité virtuelle, imprimante 3D, projecteurs tactiles et découpeuse
 - table mash'up.